



Dossier à déposer sur le portail Admission Taïga **au plus tard le 24 juin 2024** avec les pièces suivantes :

- 1 fichier au format pdf, avec un sommaire, comprenant tous les documents suivants, impérativement présentés dans l'ordre indiqué :**
- Ce formulaire d'admission** avec photo d'identité récente à coller sur l'emplacement désigné
 - Copie des parchemins de diplômes** (DEEA, DEA ou équivalents)
 - CV**
 - A l'appui du CV : **dossier de travaux personnels** effectués par le candidat au sein des agences ou en son nom propre (de type fiches descriptives, illustrées, dans lesquelles notamment le contexte (nature de l'agence ou autre) de ces travaux sera précisé.

Les candidats qui souhaitent obtenir des dispenses de séminaires obligatoires doivent démontrer que les compétences ont été acquises à travers leur dossier de travaux.
 - Lettre de motivation et de projet professionnel**
 - Copie(s) du/des contrats de travail + le premier et le dernier bulletin de salaire** de chaque contrat **justifiant de trois années d'activité professionnelle au minimum**, en continu ou en discontinu, en France et/ou à l'étranger (dont 2/3 en France) en maîtrise d'œuvre et sous la responsabilité d'un architecte maître d'œuvre inscrit à l'Ordre des Architectes
 - Attestation(s) de travail circonstanciée(s)**, précisant les missions exercées au regard des savoirs requis dans le cadre de l'HMONP, ou attestation(s) d'activité(s) professionnelle(s)
 - Bilan de compétences**, selon la grille de synthèse fournie par l'Ecole, sur laquelle le candidat s'autoévalue, en déclarant les compétences acquises ou à développer (la Commission HMONP/VAP vérifiera ces prises de positions).
 - Copie du diplôme et du relevé de notes du Bac**
 - Copie de la carte d'identité ou du titre de séjour**
- Pour les candidats de nationalité étrangère n'ayant jamais étudié en France, il est conseillé de justifier d'un bon niveau de connaissance du français** (par exemple TCF : 420 points et 12/20 à l'expression écrite ; DELF B2 / DALF C1 ; attestation...)

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Renseignements

Peguy Terram - Bureau de la HMONP (bureau 105)
01 72 69 63 54 / peguy.terram@paris-valdeseine.archi.fr

Calendrier

- **9 juillet 2024** : entretiens (ne seront concernées que les personnes convoquées et pour lesquelles la commission souhaitera obtenir un complément d'information concernant leur parcours, afin de justifier notamment d'éventuelles demandes de dispenses)
- **22 juillet 2024** : Confirmation de la liste des admis en VAP
- **du 28 au 31 octobre 2024** : Semaine intensive
- Tous les vendredis (éventuellement et à titre exceptionnel le samedi) **à compter du 25 octobre 2024** : Séminaires, TD et cours
- Les enseignements se termineront avec les jurys d'habilitation mi-juin 2025

**Les dossiers sont à déposer IMPÉRATIVEMENT sur le portail
admission Taïga au plus tard le 24 juin 2024**

CIVILITE

Pour les ADE de l'ENSAPVS uniquement, numéro d'étudiant : _____

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal et ville :

Tel : e.mail :

FORMATION

Baccalauréat* (série, date, ville et département) :

Entrée en ENSA, date et lieu :

Diplôme d'Etudes En Architecture* conférant le grade de Licence

Année d'obtention : à l'ENSA de :

Autre diplôme, date et lieu :

Diplôme d'Etat d'architecte* conférant le grade de Master

Année d'obtention : à l'ENSA de :

Autre diplôme, date et lieu :

***Les candidats venant d'une autre école d'architecture en France ou en Europe doivent fournir la copie des diplômes mentionnés ci-dessus et leur traduction en français.**

SITUATION ACTUELLE

CDI à partir du

CDD du au

Autre

Nombre d'années d'activité professionnelle en tant qu'ADE :
(trois ans minimum temps complet à l'issue du DEA)

Nombre de CDD et/ou CDI obtenu(s) :

PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

Bénéficiez-vous d'une prise en charge des droits d'inscription au titre de la formation continue ?

Oui Non

Contact administratif :

DEMANDES DE DISPENSES (compte-tenu du bilan de compétences et du dossier de travaux)

Sur la base des acquis de mon expérience professionnelle, je souhaite être dispensé(e) :

de mise en situation professionnelle

du séminaire de suivi chantier

du séminaire de gestion

réservé à la commission

accordée non accordée

accordée non accordée

accordée non accordée